

Ce constat rend nécessaire de réguler la dynamique d'accueil, en visant la réduction des déplacements et le développement de mobilités durables notamment.

La situation sociale du territoire apparaît favorable, la précarité de l'emploi y est modérée et le chômage inférieur aux moyennes. Le niveau de revenus de la population est supérieur à celui observé dans tous les territoires de référence et la pauvreté globalement peu marquée. Le territoire est toutefois hétérogène : la Communauté de communes rurales de l'Entre-Deux-Mers se distingue par la faiblesse du niveau de revenu de la population et des situations de pauvreté très répandues.

L'analyse socio-économique du Cœur-Entre-Deux-Mers démontre un système de redistribution des revenus captés dans la moyenne. Les moteurs de développement permettent d'assurer un volume de revenus en provenance de l'extérieur dans la médiane des territoires périurbains de la métropole bordelaise. Le territoire bénéficie d'une propension à consommer localement également située dans la médiane, qui laisse supposer une évasion commerciale moyenne.

La stratégie du contrat s'appuie sur 3 axes stratégiques :

1. Un territoire actif qui se développe en préservant ses équilibres
2. Un territoire accessible et solidaire
3. Un territoire coopératif et participatif.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : la création du lycée à Créon, la ligne expérimentale de car express Créon-Bordeaux, le pôle d'échanges multimodal de la gare de Sainte-Eulalie, les actions liées au projet alimentaire territorial, l'observation des entreprises et de l'immobilier économique, le projet de tiers-lieux de Créon, le soutien à la filière fragilisée vins doux de Bordeaux, la démarche collective de structuration de l'organisation touristique territoriale, la démarche d'écologie industrielle et territoriale, la maison des services à Targon.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale du Médoc

Le périmètre de contractualisation du Médoc, situé au nord-ouest du département de la Gironde, le long de la façade Atlantique et de la rive gauche l'Estuaire de la Gironde, se compose du Pays-Parc naturel régional du Médoc et des 4 Communautés de communes de la Médulienne, de Médoc Estuaire, de Médoc Atlantique et de Médoc Cœur de Presqu'île.

La création prochaine du Parc naturel régional du Médoc, auquel s'emploie le Pays Médoc depuis 2010, est prévue avant l'été 2019.

Le territoire comprend 52 communes, dont 51 sont sur le périmètre du Parc naturel régional des Landes de Gascogne et compte 104 384 habitants et 28 505 emplois.

Ce territoire multiple est à composantes tout autant périurbaines, rurales et balnéaires. Une large frange sud est soumise à l'influence directe de la métropole avec un fort enjeu d'accueil d'une population nombreuse travaillant dans la zone d'emploi bordelaise. Plus au Nord et sur l'estuaire se pose l'enjeu du vieillissement et de la fragilisation de la population. Quant au littoral, il bénéficie de son attrait, notamment auprès des résidents secondaires.

A défaut d'une ville-centre, l'armature territoriale du Médoc s'organise sur un réseau de pôles de centralité structurants : Lesparre-Médoc (5 699 habitants), Pauillac (4 861 habitants), Le Pian-Médoc, Castelnau-Médoc, St Laurent-Médoc, Lacanau et Soulac-sur-Mer. Un certain nombre d'entre eux sont en proie à des phénomènes de dévitalisation importants de leur centre-bourg.

Le Médoc ne dispose pas de véritables axes de transport routier Nord-Sud, qui soient capables de relier rapidement l'ensemble du territoire à l'agglomération bordelaise. La ligne de TER Bordeaux-Le Verdon est un véritable atout à activer. Les trajets routiers internes au territoire ouest-est sont encore plus difficiles. Les sujets de l'accessibilité avec la métropole et de la mobilité interne sont particulièrement préoccupants pour le territoire qui souhaite développer de nouvelles formes de mobilité alternatives et inclusives.

Le territoire, labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte, a réalisé en 2016 un bilan énergétique territorial afin de fonder la stratégie de transition énergétique du PNR, basée sur la réduction des consommations énergétiques dans les logements et le tertiaire et l'accompagnement à la bonne intégration des projets de production d'énergie renouvelables.

L'analyse du tissu économique met en exergue le poids prédominant des secteurs traditionnels que sont l'agriculture et notamment la viticulture le long de l'estuaire, la sylviculture (74% du territoire occupé par du pin maritime) avec 248 artisans de la filière bois et l'artisanat. Le territoire pâtit de la saisonnalité de certaines activités, tant touristiques qu'agricoles. Le diagnostic révèle également des leviers de développement avec le tourisme, l'économie sociale et solidaire, la filière du composite (41 acteurs, 1 000 salariés) avec une création de cluster en cours. Le territoire souhaite également investir le champ de la rétro-innovation émergente sur des filières anciennes, telles que l'ostréculture dans les marais au nord et le gemmage au Porge.

La stratégie du contrat s'appuie sur 5 axes stratégiques :

1. Cultiver l'initiative économique et l'innovation territoriale, appuyer la montée en compétence et favoriser l'emploi
2. Atteindre un niveau d'équipements et de services structurants nécessaires à l'attractivité du territoire
3. Structurer le projet territorial de santé et développer la e-santé
4. Redynamiser les villes et bourgs du Médoc par une approche transversale (services, urbanisme, logement/habitat, commerces, espaces publics, transition énergétique, mobilité...) et territoriale
5. Développer et diversifier l'économie touristique, consolider les offres territoriales à travers la "destination Médoc".

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20190624-lmc10000363608-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/07/2019
Retour Préfecture : 08/07/2019

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : le cluster composites, le système alimentaire territorial, la plateforme d'emploi des saisonniers du tourisme et de l'agriculture, des projets de tiers-lieux, l'action collective en faveur de l'artisanat et du commerce, des projets de centres de formation, le centre aquatique intercommunale à Lesparre, des réflexions en matière de mobilité alternative et inclusive, des projets sur l'offre de soins et la télémédecine, des projets de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, la valorisation touristique du phare de la Grave, l'itinérance cyclable, la création d'une offre oeno-touristique à Pauillac, le projet d'une offre d'art contemporain en forêt.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale Ouest Charente

Situé au centre de la région Nouvelle-Aquitaine, le périmètre de contractualisation réunit la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême et la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord. Structuré autour de l'agglomération d'Angoulême, le territoire est essentiellement urbain et périurbain, et compte 163 282 habitants en 2015.

Confronté à une démographie stagnante et un déficit d'attractivité résidentielle, le territoire souhaite développer et moderniser les équipements et services de proximité. Il s'agit d'une part de répondre aux besoins des nouveaux habitants (jeunes actifs notamment), et d'autre part de structurer et sécuriser une offre de soins de premiers recours.

Les problématiques de gestion de l'espace sont sensibles sur ce territoire, confronté à la nécessaire préservation de terres agricoles à haute valeur ajoutée (le vignoble occupe 72% de la surface), et à la demande pressante de foncier pour le développement ou l'installation des entreprises. Dans ce contexte spécifique, des solutions techniques ou organisationnelles innovantes sont recherchées, avec une attention particulière pour les projets destinés à réinvestir les friches urbaines et redynamiser les centres-bourgs.

Les mobilités s'organisent principalement en direction du pôle de Cognac, qui rassemble près de 60% des emplois, ainsi que vers l'agglomération d'Angoulême et le pôle d'emploi de Saintes, suivant un axe est-ouest correspondant aux principales infrastructures de transport. Le développement de solutions de mobilités alternatives au véhicule individuel s'appuie notamment sur la ligne ferroviaire Saintes-Angoulême.

Malgré la renommée internationale du cognac et des éléments de patrimoine naturel et culturel remarquables, l'Ouest Charente présente une sous-représentation des revenus touristiques par rapport aux territoires de comparaison. Associant les acteurs privés, les collectivités ont engagé un programme global de structuration de l'économie touristique, s'appuyant notamment sur l'affirmation de l'oénotourisme et du spiritourisme et la qualification de l'offre de découverte et d'hébergement.